

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU
M. Steeve LOZANO qui a donné procuration à Mme Amandine VIGNERON
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Absents : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Joris MONSEIGNE

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.



N° DL27092018-10 : Versement d'une subvention à l'association CKLG pour sa participation au championnat du monde de waveski

Rapporteur : Madame Sylvie LAVERGNE

Six jeunes canaulais compétiteurs de l'association Canoé Kayac Lacanau Guyenne ont été qualifiés pour participer au championnat du monde de waveski du 23 au 30 septembre 2018. Le waveski fait partie de la fédération française de Canoë-Kayak.

Pablo ARROUAYS, champion du monde junior et deux fois vice-champion du monde en catégorie dite « open », est l'entraîneur de l'équipe canaulaise qui s'est qualifiée pour participer au championnat du monde de waveski en Espagne.

Les championnats mondiaux ont lieu tous les deux ans et se tiendront cette année en Europe facilitant ainsi les déplacements et rendant ce projet accessible financièrement.

Les six jeunes âgés entre 13 et 15 ans participent à ce projet qui mêle compétition de niveau mondial et scolarité. Dans cette optique, ils projettent de réaliser un reportage filmé et photographique qui pourra être utilisé en classe, développer les compétences en langues étrangères ; échanges en anglais et espagnol, rédaction d'un journal de bord.

La collectivité souhaite encourager l'excellence sportive au sein de ses associations et envisage donc de verser une participation financière de 1 000 euros, sur présentation de justificatifs, pour permettre la participation de ces jeunes canaulais aux championnats du monde de leur discipline.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité dans le cadre de sa politique sportive et jeunesse,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCORDE une subvention de 1 000 euros à l'association Canoë Kayac Lacanau Guyenne pour l'aide aux frais de déplacement aux championnats du monde de Waveski.

ARTICLE 2

DIT que la dépense sera imputée au budget principal de la Ville (compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181009-
DL27092018-10-DE
Date de réception préfecture :
09/10/2018 Page 2 sur 2